



COMITÉ ASPREMONTOIS pour les INTERETS des RESIDENTS
et de la NATURE (CAIRN)

asso.cairn@gmail.com

RNA: W062017433

Aspremont 21/10/2022

MAIRIE D'ASPREMONT

21 Avenue CARAVADOSSI
06790 ASPREMONT

Affaire: Enquête de classement de la route de la Cima, à Aspremont, dans le réseau des voies métropolitaines

Objet: PETITION CONTRE LE CLASSEMENT DE LA ROUTE DE LA CIMA DANS LE RESEAU DES VOIES METROPOLITAINE.

Madame, Monsieur,

Il est évident que le classement de la route de La Cima dans le réseau des routes métropolitaines et son élargissement à 6 mètres réservé dans le PLU Métropolitain conduiront à court terme à une urbanisation des versants du mont Cima. Nous nous appuyons pour affirmer cela sur un courrier (annexe 1) de Monsieur Le maire d'Aspremont à l'attention de Monsieur Estrosi, président de la Métropole Nice Côte d'azur, en date du 09 février 2022 dans lequel Monsieur Bonsignore, maire d' Aspremont écrit:

"La précision de la qualification de ces deux voies (route de la Cima et route de Barri) étant déterminante dans plusieurs dossiers d'instruction de permis de construire notamment, il est très important au regard des risques de contentieux que les procédures puissent aboutir rapidement.....".

Partout l'expansion urbaine frappe par sa rapidité et son intensité, surtout depuis ces 20 dernières années et la reconquête paysagère et environnementale passe par le freinage de l'extension du bâti donc par la modération des équipements routiers.

Ainsi nombreux sont les riverains et aspremontois qui sont fébriles au classement de la route de La cima qui pourtant leur apporterait certaines comodités. Mais l'impact environnemental est trop fort:

- Artificialisation des sols augmentant le ruissellement déjà non maîtrisé.

- Destruction du corridor écologique entre le vallon de Porquier et la plaine de Tourrette-Levens.

- Diminution de la biodiversité.

- Atteinte aux usages pastoraux.

Les arguments écologiques ne manquent pas.

Nous avons recueilli l'avis de citoyens qui à défaut de s'être déplacé à la rencontre du commissaire-enquêteur ont souhaité se manifester en emmergeant le bordereau (annexe 2) pour soutenir notre action et celles des propriétaires des parcelles directement concernés par le projet de classement de la route de La cima dans le réseau des voies métropolitaines.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le CAIRN,
son président,
Jean jacques CLARASSO